

Mouthiers sur Boëme

SOMMAIRE

Conseil municipal du 7 octobre	p 2
Une taxe chasse les autres	p 3
Rapport 2010/l'assainissement	p 3
Sécheresse	p 3
Passez et repassez au verre	p 4
Inscription liste électorale	p 5
Cadastre en mouvement	p 5
Bibliothèque	p 6
Objets trouvés	p 6
Site intercommunal	p 6
Sorties du mercredi	p 7
Expositions Michel VALLAT	p 7
Concours de belote du jumelage	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda novembre-décembre	p 8



OH, CE COURS DE LA BOËME !

Photo Alain PORTE

CADASTRE ET MEDIATHÈQUE

Dans le cadre du remaniement cadastral partiel de notre commune, un certain nombre de monastériens ont reçu la visite des géomètres du cadastre.

Les zones remaniées étaient limitées aux secteurs suivants :

- le chemin de la croix ronde
- les genévriers
- les justices
- la tonnelle
- les agriers

Les propriétaires concernés seront informés des résultats provisoires de ce remaniement.

Le nouveau plan cadastral sera consultable en mairie du 21 novembre au 14 décembre 2011 de 9 H 30 à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30'

Le géomètre du cadastre sera présent en mairie du 14 décembre après midi au 17 décembre à midi afin de fournir toutes indications utiles et de recevoir les observations orales ou écrites.

Une mise à jour du plan général est envisagée sur le reste de la commune et les géomètres seront donc présents sur le terrain du 2 au 18 novembre 2011.

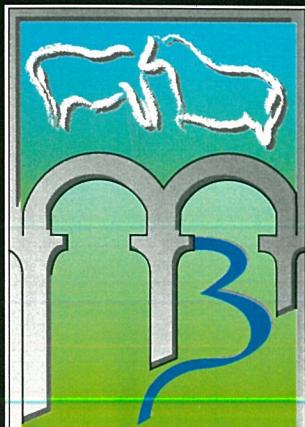
L'ouvrage de notre grand projet médiathèque est sur table depuis quelques mois ; nous avons rencontré récemment Madame l'architecte des bâtiments de France afin de lui soumettre la première esquisse. Celle-ci a hélas été rejetée et notre architecte doit présenter un nouveau plan plus respectueux du bâti ancien.

La tâche est très ardue compte tenu des différences de niveaux importantes existantes sur le site. Nous savons que nous pouvons faire confiance à l'esprit créatif de Monsieur GENAUD pour vaincre la difficulté.

Dans le même temps, le comité informatique composé de Messieurs Michel BONDAZ, Gérard DIS-COUR et Jean Pierre PORTA a longuement œuvré pour l'installation du logiciel et le catalogage des livres et documents qui pourront être retenus à distance très prochainement par toutes les personnes intéressées.

Un grand merci à eux trois pour leur investissement et l'intérêt qu'ils portent à la vie publique.

N° 312
NOVEMBRE
2011



Mouthiers sur Boëme

Le Maire

Cécile FORGERON

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2011

Taxe d'Aménagement (voir détail page 3)

Après avoir simulé et étudié plusieurs simulations de taux, le conseil municipal décide de fixer cette taxe à 2,2% avec une exonération de 50% sur les constructions avec prêt à taux 0.

Voirie communale

Pour faire suite à la dernière enquête publique de voirie qui s'est déroulée en mai 2011, le conseil municipal décide de classer 2,223 km de chemins en voirie communale, ce qui porte la longueur totale de voirie communale à 47,742 km.

Délibérations fiscales

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de délibérations supplémentaires quant aux exonérations ou abattements en matière de taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti.

Commission intercommunale des impôts

La loi de finances 2010 rend obligatoire la création, à compter du 1er janvier 2012, d'une commission intercommunale des impôts.

Le Conseil décide de proposer à la communauté de communes le nom des délégués communaux actuels (titulaires et suppléants).

La communauté devra désigner 1 président, 10 membres titulaires et 10 membres suppléants qu'elle choisira parmi tous les délégués proposés par les communes de la communauté.

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le conseil autorise Mme le Maire à signer le renouvellement du contrat CEJ (accueil périscolaire, pause méridienne, 6/13 ans) qui a été validé par le comité de pilotage, pour la période 2011-2014.

Prochaine réunion publique du Conseil Municipal

**VENDREDI
2 DECEMBRE
20 H 30**

Personnel communal - augmentation temps travail

L'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux de la mairie verra son temps de travail passer de 20 h/semaine à 24h25mn pour l'entretien supplémentaire des locaux de la crèche familiale.

Formation des personnels territoriaux

A la demande du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), le conseil décide de signer le voeu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Admission en non-valeur

Le conseil décide d'admettre en non-valeur le reliquat d'un titre de recettes pour un montant de 9 €, somme trop minime pour être recouvrable.



Le véhicule électrique synonyme de commune branchée ?

Modifications budgétaires

Dépenses Fonctionnement
entretien de voirie - 1 685,00 €
Fêtes et cérémonies + 2 000,00 €
Virement à l'investissement + 907,00 €

Recettes de fonctionnement
produits exceptionnels + 1 222,00 €

Dépenses d'investissement
Prêt SDEG16 (régul écriture 2009) + 1 220,00 €
Travaux de voirie (PVR) + 3 685,00 €

Recettes de fonctionnement
subvention véhicule électrique + 4 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement + 907,00 €

Rapport d'activité 2010 de la communauté de communes

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2010.

Renouvellement bail presbytère

Le conseil municipal décide de renouveler le bail du presbytère entre la commune et l'association diocésaine d'Angoulême, pour une période de 9 ans. Le montant du loyer reste inchangé à l'euro symbolique.

L'association diocésaine effectue le remboursement des impôts fonciers et de l'assurance multirisques afférent au presbytère, à la commune.

Bibliothèque municipale

Suite à la mise en réseau des livres de la bibliothèque municipale et des écoles, le conseil municipal décide d'accorder la gratuité, aux élèves des écoles de Moutiers, de l'adhésion à la bibliothèque municipale.

La Poste

Mme le Maire informe le conseil du projet de la Poste de restreindre les horaires d'ouverture du bureau de poste de Moutiers qui passerait de 30h30/semaine à 15h/semaine, comme suit :

- soit du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30
- soit du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h.

Le conseil devra se prononcer avant le 29 décembre, la question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Un courrier sera adressé aux parlementaires pour demander leur intervention face au démantèlement de ce service public.



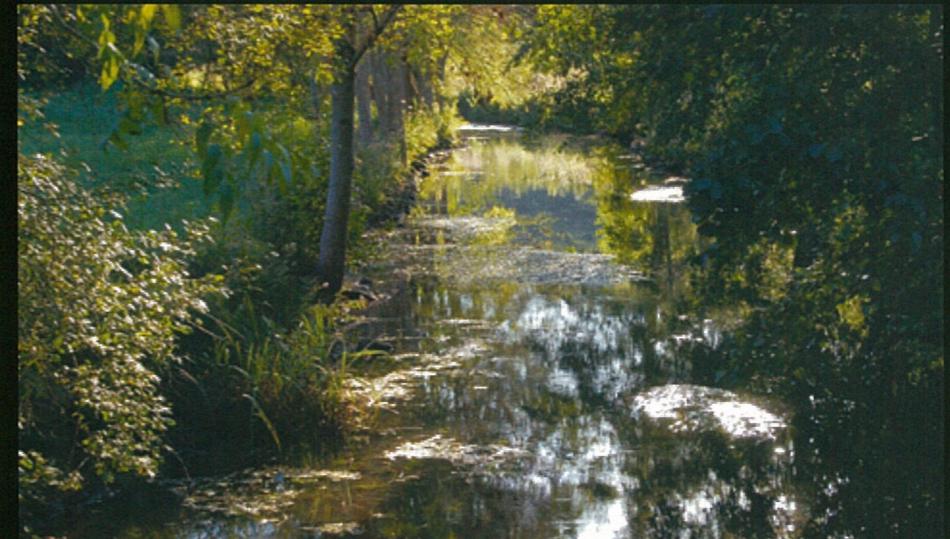
Suppression des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale)

Mme le Maire informe le conseil de l'action menée par l'Union Nationale des CCAS qui s'oppose à la proposition de loi sur la suppression des CCAS, dont les missions de prévention et de développement social lui ont été confiées par la loi.

LA TAXE D'AMENAGEMENT

La nouvelle **Taxe** dotées d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) ou d'un PLU (Plan Local d'actuelle Taxe Locale d'Urbanisme). Le taux à fixer par la commune doit être compris entre 1 et 5%

-la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS)
-la Taxe Départementale est établie pour le financement des constructions, reconstructions d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des bâtiments et aménagements et toute Elle est instituée de plein nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.



SÉCHERESSE

Suite à la demande de plusieurs administrés, la commune a demandé à la Préfecture la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2011, en application de la procédure d'indemnisation des victimes prévue par la loi du 13 juillet 1982.

Si des habitants constatent sur leurs bâtiments, des désordres suite à des

mouvements de terrains liés à la sécheresse, il leur est demandé de le signaler en mairie avec photos (si possible) à l'appui.

Au cas où la demande de la commune aboutirait, un arrêté interministériel sera publié au journal officiel qui permettra aux sinistrés de déposer un dossier d'indemnisation auprès de leurs assureurs.

ASSAINISSEMENT

Rapport annuel

La commune qui exerce par elle-même la compétence assainissement a confié, par contrat jusqu'en 2017, l'exploitation en affermage à la société Aquitaine Gestion Urbaine et Rurale (AGUR). Son rôle est de surveiller et entretenir les installations, relever les compteurs, accueillir les usagers, facturer, traiter les déchets client.

Par avenir, AGUR également la responsabilité de mettre en place de nouveaux ouvrages de collecte et d'épuration, ce qui a conduit à la réalisation de la nouvelle station d'épuration sur lit de roseaux.

Rappelons que cette station a une capacité nominale de 8 000 équivalent habitant.

Le nombre d'abonnés domestiques était de 475 (+ 3) en 2010, pour un volume d'eau usées de 38 878 m³ en baisse de près de 19,5 % sur un an.

Les performances de traitement sont mesurées selon plusieurs paramètres réglementés :

Sur la Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours (DBO5), le rendement est de 98,9 % : sur la Demande Chimique en Oxygène pendant 5 jours (DCO), le rendement est de 95,8 % ; de 98,9 % pour les Matières En Suspension (MES) : 92,5 % pour l'Azote Kejdh ; 33,3 % pour l'Azote total ; 27,4 % pour le phosphore total.

Le prix hors taxe au m³ était de 1,5102 en 2010, soit 213,22 € Toutes Taxes Comprises pour 120 m³.

Les recettes sont partagées entre l'exploitant et la collectivité : le premier a reçu près de 21 000 € et la commune 46 730 en 2010, couvrant notamment les remboursements des travaux de la station. Ainsi, au 31 décembre l'état de la dette s'élevait à 195 160 €.

EN VERRE ET CONT...ENEURS !

Aujourd'hui, en un an, 100 tonnes de verre en plus ont été collectées dans les bornes à verre, l'équivalent de 5 semi-remorques. Des résultats encourageants ! Pourtant, il reste encore 7kg de verre non triés par an et par habitant dans les ordures ménagères. Autant de verre donc qui pourrait être recyclé au lieu d'être enfoui en centre de stockage, et qui présente un risque pour les agents de collecte. De plus, ces déchets non triés génèrent un surcoût important pour la collectivité et un gaspillage de matière première, le verre étant recyclable à 100% et à l'infini. Gardez le bon réflexe : bouteilles, pots et bocaux en verre vont dans le conteneur !

Que doit-on mettre dans le conteneur à verre ?

Pour être recyclés, tous les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux en verre uniquement) doivent être déposés dans la borne à verre. Nul besoin de les laver, il suffit de bien les vider et de penser à enlever les bouchons et les couvercles.

Il y a forcément une borne proche de chez vous, en plus de celle de la déchetterie

- * A coté de la Mairie
- * Gersac
- * Le petit Poinaud
- * Le Portail
- * Le Rosier
- * La Buisse
- * Les Justices
- * Les Naulets
- * Rochandry chez Lhéraud
- * Terrain de sport

Attention toutefois de ne rien déposer au pied des conteneurs !

Trop souvent, on y trouve toutes sortes de déchets, des poubelles, des bouteilles... Le spectacle n'est pas très réjouissant pour les riverains. Le problème, au-delà de l'incivilité, est que le verre n'est pas collecté par une benne classique mais par une grue, qui n'est pas équipée pour emmener les autres déchets.

Le numéro vert de Calitom 0 800 500 429 est à votre disposition pour vous répondre. Vous pouvez également www.calitom.com, rubrique "Où va ce déchet".

Attention aux faux-amis !

Les autres types de verre, même transparents, ne doivent pas être déposés dans la borne à verre. Surtout pas de : porcelaine, faïence, grès, carrelage, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent ou coloré, vitrocéramique... Ils n'ont pas la même composition ni les mêmes caractéristiques de recyclage. Amenez-les à la déchetterie !

Le verre, 100% recyclable

Le verre est recyclable à 100% et à l'infini. Après usage, il est collecté et acheminé vers Saint-Gobain, sa filière de valorisation. Le recyclage d'une tonne de verre permet de fabriquer 2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl.

En 2010, Calitom a collecté 7 274 tonnes de verre, soit 36,26 kg par habitant.

Poursuivons nos efforts !

ELECTIONS 2012

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale sont ouvertes jusqu'au 31 décembre pour une prise d'effet au 1er mars prochain.

Les nouveaux arrivants et/ou les personnes non encore inscrites doivent

donc se présenter en mairie avant le 31 décembre 2011 pour demander leur inscription.

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans au cours de l'année 2011 et

avant le 29 février 2012, sont, en principe inscrits automatiquement, sans démarche particulière.

Néanmoins, nous leur conseillons de s'assurer auprès de la mairie que c'est bien le cas.



Les services du cadastre procèderont, du 2 au 18 novembre à une mise à jour sur l'ensemble du territoire communal, mis à part le secteur des Justices et des Agriers ayant fait l'objet d'un remaniement complet cette année.

Les géomètres du cadastre opéreront donc sur le terrain pendant cette période. Nous vous demandons de leur réservier le meilleur accueil.

En ce qui concerne le REMANIEMENT cadastral concernant le secteur des Agriers, des Justices, de la croix ronde, de chez Bâty et de la croix guillaud, les relevés sur terrains sont terminés.

Quatre nouvelles planches cadastrales ont été établies : elles remplaceront celles existantes et porteront des sections et numéros de parcelles nouveaux.

Ces nouvelles planches cadastrales seront affichées en mairie du 21 novembre au 14 décembre 2011 où elles seront consultables.

Les services du cadastre seront présents en mairie du mercredi 14 décembre à partir de 14 h jusqu'au samedi 17 décembre midi pour répondre aux interrogations du public.

Les propriétaires concernés par ce remaniement recevront individuellement un courrier des services du cadastre les informant de cette consultation.



BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque municipale a maintenant deux numéros de téléphone : le 09.75.76.72.68. et, comme avant le 05.45.67.89.47.

Elle a aussi une adresse internet :

bibliotheque-mouthiers-sur-boeme@orange.fr

horaires d'ouverture :

lundi de 15 h à 18 h

mercredi de 14 h à 17 h 30

jeudi de 14 h à 17 h 30

samedi de 10 h à 12 h



OBJETS TROUVÉS

Une paire de lunettes de soleil et une gourmette ont été trouvées devant le cimetière et sur le champ de foire après la frairie de la pentecôte.

1 sac à dos avec chaussures et vêtements - 1 canne orthopédique

1 pull - 1 parapluie

Les réclamer en mairie.

SITE INTERNET INTERCOMMUNAL

Vous cherchez une activité pour vous et vos enfants ? Vous voulez en savoir plus sur votre commune et son patrimoine ? Être au courant de la dernière manifestation à venir ? Retrouvez l'actualité et toutes les infos sociales, culturelles et sportives de la Communauté de Communes sur le site Internet intercommunal :

www.cc-charente-boeme-charraud.fr

Associations, pour faire figurer vos infos sur le site, contactez Christopher au 05.45.21.18.46 et par courriel à : site-cbc@wanadoo.fr



RANDONNEES PEDESTRES AVEC SENTIERS DE BOEME

Randonnées du dimanche (1/2 journée, journée, week-end) allure modérée (4 km/h)

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Pl. du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	Nb Km
dim 13 nov	Brigitte, Ghislaine M. Claude 06 21 73 92 51 06 70 30 68 06	13 h	Circuit du château	GOURVILLE		
Dim 20 nov randonnée originale pour fêter les 20 ans de sentiers de Boème (infos à suivre)						
Dim 27 nov	Daniel et Denis 06 19 12 62 39 06 15 46 59 06	13 h	Les grottes du Queroy	LE QUEROY	parking des grottes	13h45 11
Dim 11 déc Entre fleuve et vallée						
	Serge et Daniel 06 19 12 62 39 06 15 46 59 06	13 h 30	TROIS-PALIS	parking des écoles	14h	11,5

BALADES DU MERCREDI

9 et 23 novembre 7 décembre

Un mercredi sur deux, environ 2 heures à allure tranquille. Départ du champ de foire à 13 h 45 (attention nouvel horaire) pour des randonnées de 6 à 8 km.

9 novembre : sentier des ponts à SIREUIL

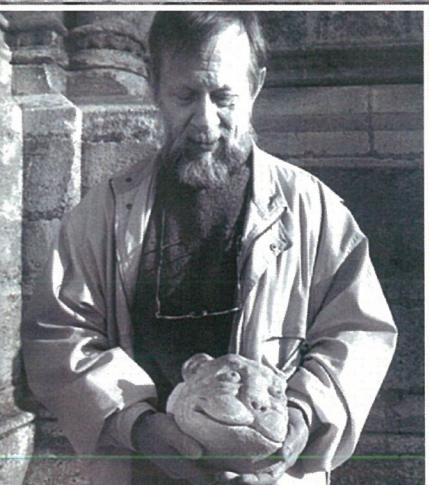
Nathalie (06 07 14 46 17) et Alain (06 23 92 59 10) sentier des ponts à SIREUIL
RV à Mouthiers place du champ de foire à 13 h 45 - départ de la rando pont de l'écluse à Sireuil parking de l'angle entre la D7 et la Charente à 14 h 15 - 7,5 km

23 novembre : départ de la rando place du champ de foire Mouthiers à 13 h 45 - 8 km

Brigitte et Guy (06 74 80 34 45) RV à 13 h 45

7 décembre : départ de la rando place de l'église à Champagne-Vigny à 14 h 15 - 8 km
Claude (05 45 67 84 11) et Patrick (05 45 90 64 48) RV à Mouthiers champ de foire à 13 h 45 -

EXPOSITION Michel VALLAT
Son atelier de " La cabanne " du 12 au 26 NOVEMBRE
à la M.J.C.
du 12 NOVEMBRE au 3 DECEMBRE



ETAT CIVIL

NAISSANCES

22 septembre : Tino ROBIN
hameau des Grands Bois
27 septembre : Eléna et Maya MARTINEZ
rue des Morinauds
7 octobre : Chelsy REINARD les Reigniers
15 octobre : Lise BALLET rue des Morinauds

DÉCÈS

4 octobre : Alain MOREAU rue des Morinauds
7 octobre : Lucie BARBOT veuve CERTIN
maison de retraite

SUR VOTRE AGENDA

NOVEMBRE

11 : loto du foot à la salle Gilles Ploquin à 14 h
11 : commémoration
19 : théâtre MJC à la salle Gilles Ploquin
26 : ateliers du centre social-bourse aux jouets-soirée
jeux-parents d'élèves/centre social/Kambavenir/secours
populaire à la salle Gilles Ploquin
30 : fermeture des étangs communaux

DECEMBRE

17 : musiclown (spectacle de clowns) 16 h 30 salle Gilles
Ploquin et tombolartistique à 2
9 : remise des prix du Conseil Général pour le trail de la
Boëme salle Gilles Ploquin 20 h 30
10-11 : repas du cercle des aînés salle Gilles Ploquin
12 h 0 h 30

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur
Angoulême
Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie
de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée
dans la presse.

MEDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE

LE MEDECIN DE GARDE

LE WEEK-END

il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT

Photos Alain PORTE Jean REVEREAULT

Impression : ABC L'IMPRIMERIE

Le prochain
bulletin

Sortira début décembre avec le dossier 313. Les articles et annonces des associations et particuliers et
le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie **avant le 15 novembre**
Les activités prévues jusqu'à mi-janvier 2012 (déjà !) pourront y être annoncées.

CRECHE FAMILIALE

Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Un chic site se prépare...!



Le tennis de table, set entraînant !



La belote, atout' âge !

(Photos Alain PORTE)